

**EB57.R27      Promotion des services nationaux de santé en ce qui concerne les soins de santé primaires**

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport du Directeur général sur la promotion des services nationaux de santé en ce qui concerne les soins de santé primaires;

Réaffirmant l'importance qu'il y a à ce que l'Organisation prenne des mesures urgentes pour améliorer les services de santé dans les pays;

Reconnaissant que les soins de santé primaires sont liés aux problèmes des collectivités et que le succès dépendra des relations entre le développement des services de santé et le développement rural et national;

Soulignant que le programme de l'OMS dans le domaine des soins de santé primaires en tant que partie des services nationaux de santé doit bénéficier d'un haut degré de priorité et que les études comparatives, les discussions nationales, les réunions intrarégionales et régionales et les échanges internationaux sont autant de moyens qu'il faudrait utiliser pour favoriser la réalisation des objectifs les plus larges;

Faisant suite à la décision prise par l'Assemblée de la Santé, dans sa résolution WHA28.88, selon laquelle il est souhaitable qu'une réunion ou conférence internationale se tienne aussitôt que possible sous les auspices de l'OMS en vue de permettre des échanges d'expérience sur le développement des soins de santé primaires en tant que partie des activités des services nationaux de santé, notamment en ce qui concerne la planification et l'évaluation;

Considérant qu'un échange d'expériences nationales contribuerait à promouvoir les services de santé nationaux en ce qui concerne les soins de santé primaires; et

Prenant note, avec gratitude, des invitations déjà reçues des Gouvernements de la République arabe d'Egypte et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques qui s'offrent à accueillir une conférence internationale,

1. PRIE le Directeur général de faire rapport à la Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la santé sur la manière dont le programme de promotion des services nationaux de santé en ce qui concerne les soins de santé primaires pourrait être élargi et rendu plus efficace;

2. DÉCIDE que la conférence internationale sur le développement des soins de santé primaires en tant que partie des activités des services nationaux de santé, notamment en ce qui concerne la planification et l'évaluation, aura lieu en 1978; et

3. DÉCIDE de créer un comité spécial du Conseil exécutif, composé de cinq membres, qui se réunira avant le 1<sup>er</sup> avril 1976 pour se prononcer sur les objectifs détaillés, l'ordre du jour, le lieu, la date et la composition de la conférence, ainsi que sur la nature des mesures préparatoires nécessaires en vue d'atteindre les objectifs de la conférence.